



MAIRIE DE PARMAIN 95620
Tél. 01 34 08 95 80 – WWW.ville-parmain.fr

DÉCISION DU MAIRE

N° 2022/24

Contrat d'entretien de la climatisation de la Maison Médicale « Les Pommiers »

Le Maire de la Commune de PARMAIN,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2020/41 du 17 juillet 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, modifiées et complétées par délibération n° 2021/72 du 30 novembre 2021,
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de signer un nouveau contrat pour l'entretien du matériel de climatisation de la maison médicale « Les Pommiers » située 7bis rue Raymond Poincaré,
Vu la proposition de la société GCEP sise 5 rue Descartes - 95330 Domont,

D É C I D E

- ARTICLE 1 - De signer un contrat avec la société GCEP pour l'entretien du matériel de climatisation de la maison médicale « Les Pommiers » située 7bis rue Raymond Poincaré.
- ARTICLE 2 - Le contrat est signé pour une durée d'un an, à compter du 1er mars 2022 jusqu'au 28 février 2023.
- ARTICLE 3 - Le montant des prestations sera payé à terme échu et s'élèvera 900,00€ HT soit 1 080,00€ TTC
- ARTICLE 4 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ARTICLE 5 - Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.télérecours.fr>).

Fait à PARMAIN, le 20 avril 2022



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,

Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le 22/04/2022

Berger
Levrault

GÉN ID : 095-219504800-20220420-DEC202224-CC

**PLOMBERIE CHAUFFAGE SANITAIRE
ÉLECTRICITÉ**

S.A.S. au capital de 300 000€ , RCS Pontoise 483092656

APE N° 4322B / SIRET N° 483 092 656 00022

N° TVA Intracommunautaire : FR 104 830 926 560 0014

5, Rue Descartes - 95330 DOMONT

Tél : 01 39 91 84 04 / 06 48 13 23 63 / Fax : 09 70 60 20 97

E.MAIL : gcep2@wanadoo.fr

VILLE DE PARMAIN

Place Georges-Clémenceau

95620 PARMAIN

Domont le, 31 Mars 2022

CONTRAT N° 220331

Entre les soussignés :

VILLE DE PARMAIN

Place Georges-Clémenceau

95620 PARMAIN

d'une part

et la **Société G. C. E. P.**

5, Rue Descartes

95330 DOMONT

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Accepte un "contrat" d'entretien annuel de la climatisation

Ne sont pas compris au présent contrat :

* les interventions pour les incidents provoqués par incendie, inondations, malveillances, coupure de courant ou tension anormale, tous travaux de remise à neuf ou de transformation et toute intervention d'une personne non autorisée, ainsi que tous dépannages en dehors de ces visites.

* d'autre part l'utilisateur doit assurer et sauvegarder éventuellement les marchandises entreposées.

Contrat concernant vos installations sises à :

Cabinet Médical "Les Pommiers"

7Bis, Rue Raymond Poincaré

95620 PARMAIN

A la charge de notre entreprise :

* Groupe réversible

* Unités Murales et cassettes

Description des installations :

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le 22/04/2022

Berger
Levrault

ID : 095-219504800-20220420-DEC202224-CC

	Semestrie	Annuel
Vérification des fluides		X
Nettoyage filtres à air	X	
Nettoyage et désinfection bactéricide et fongicide évaporateur(s), condenseur(s)		X
Contrôle fuite de gaz, serrage des raccords, graissage, réglage		X
Contrôle serrage des connexions électriques	X	
Contrôle conditions générales de l'unité	X	
Contrôle valeurs des paramètres	X	
Contrôle fonctionnement protections électriques	X	

Montant du contrat :

Ce contrat comportant 2 visites annuelles.

CE CONTRAT EST CONCLU POUR UNE SOMME FORFAITAIRE ANNUELLE DE :

TOTAL € HT	900,00 €
TVA 20 %	180,00 €
TOTAL € TTC	1 080,00 €

Lors de ces visites, les pièces requises pour les réparations ne sont pas incluses dans le présent contrat et vous seront facturées (en sus de celui-ci) selon notre tarif pièces détachées en vigueur.

Révision des prix :

Notre prix est établi en fonction des indices en vigueur à la date d'établissement du présent contrat et serait révisable automatiquement en fonction de la variation officielle de ces indices et également en fonction de la vétusté de l'installation.

Durée du contrat :

La durée du contrat est de UN AN.

La facturation :

L'entretien est facturé annuellement.

Intervention en dehors du contrat

Déplacement : 60 € HT

Main d'œuvre : 80 € HT

Matériel sur accord de devis

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE LE 31/03/2022

Société G. C. E. P.

GCEP

5 Rue Descartes

95330 DOMONT

Tél. 01 39 91 84 04 - Fax 09 70 60 20 97

RCS 483 092 656



LE CLIENT

Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

LT